

ACTION URGENTE

PAKISTAN. DEUX AVOCAT·E·S SPÉCIALISTES DES DROITS HUMAINS EMPRISONNÉS

Le 24 janvier, les avocat·e·s spécialistes des droits humains Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha ont été condamnés à des peines de 10 ans d'emprisonnement pour des accusations de « cyberterrorisme » et diffusion de « fausses informations », en raison de leurs publications sur la plateforme de réseaux sociaux X, au motif qu'ils ont exprimé leur solidarité avec des militant·e·s baoutches et pachtounes et critiqué l'armée pakistanaise. Arrêtés le 23 janvier, ils sont toujours incarcérés à la prison d'Adila, à Rawalpindi. Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha sont des avocats renommés qui ont défendu les droits de très nombreuses personnes et sont ciblés uniquement parce qu'ils promeuvent et œuvrent en faveur des droits humains au Pakistan.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Premier ministre Shehbaz Sharif
Bureau du Premier ministre
Constitution Avenue G-5/2, Islamabad, Pakistan
Tél. : 042-35888703
Courriel : info@pmo.gov.pk

Monsieur le Premier ministre,

Je souhaite exprimer ma profonde inquiétude concernant la condamnation inique des avocat·e·s spécialistes des droits humains **Imaan Mazari** et **Hadi Ali Chattha**.

Le 23 janvier, tous deux ont été arrêtés alors qu'ils se rendaient au tribunal où ils devaient comparaître dans le cadre d'une plainte déposée contre eux. Ils ont été interpellés alors qu'ils avaient bénéficié d'une liberté sous caution dans l'attente de leur arrestation le 21 janvier. Selon des témoins oculaires, les forces de l'ordre ont fait un usage excessif de la force lors de leur interpellation. Conduits à la prison d'Adila, à Rawalpindi, près d'Islamabad, la capitale du Pakistan, ils y sont toujours incarcérés.

Le 24 janvier, un tribunal de district et de grande instance d'Islamabad a condamné Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha à 10 ans de prison chacun en vertu des articles 9 (glorification d'une infraction), 10 (cyberterrorisme) et 26-A (informations fausses ou mensongères) de la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité, en raison de leurs messages postés sur X exprimant principalement leur solidarité avec les militant·e·s baloutches et pachtounes et critiquant la politique de l'armée pakistanaise. Hadi Ali Chattha a été inculpé d'avoir partagé les publications d'Imaan Mazari. Tous deux sont pris pour cibles uniquement parce qu'ils promeuvent et œuvrent en faveur des droits humains au Pakistan.

Leur procès a été mené avec une hâte inhabituelle et ils ont été privés du droit de procéder au contre-interrogatoire des témoins et de présenter des éléments de preuve contre eux. En outre, leur condamnation a été annoncée alors qu'une demande de transfert était en instance auprès du juge présidant le tribunal, qu'Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha avaient accusé de partialité.

Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha sont des avocat·e·s renommés qui ont défendu les droits de très nombreuses personnes et sont ciblés uniquement parce qu'ils promeuvent et œuvrent en faveur des droits humains au Pakistan. Leur incarcération nuit à nombre de ces personnes, qui ont le droit d'être représentées par leurs avocats. Le recours à des lois telles que la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité dans le but de bâillonner et de criminaliser la dissidence pacifique est très préoccupant et constitue une violation flagrante des obligations qui incombent au Pakistan au titre du droit international relatif aux droits humains.

Je prie votre gouvernement de libérer immédiatement et sans condition Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha et d'annuler leurs condamnations. Je vous demande également de cesser d'instrumentaliser le système de justice pénale, notamment les lois sur la cybercriminalité, dans le but de s'en prendre aux défenseur-e-s des droits humains.

Je suis convaincu-e que votre engagement envers la justice et les droits humains guidera vos actions en vue de répondre à ces graves préoccupations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha ont été soumis à une détention arbitraire et ont fait l'objet de poursuites pénales à de multiples reprises ces dernières années en raison de leur travail en faveur des droits humains. Imaan a été arrêtée pour des accusations de terrorisme après avoir pris la parole lors d'un rassemblement du Mouvement de protection pachtoune (PTM), en août 2023. Elle a été libérée sous caution une semaine plus tard. En octobre 2024, Imaan et Hadi ont été [arrêtés](#) pour des accusations de terrorisme, pour avoir enlevé des barrages érigés par la police lors d'une visite de l'équipe internationale de cricket à Islamabad. Ils ont été relâchés quelques jours plus tard. Une plainte a été déposée à leur encontre en août 2025 en vertu de la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité, pour des tweets soi-disant « hostiles à l'État » ; des mandats d'arrêt ont alors été décernés à leur encontre. Tous deux se sont vus accorder une libération sous caution dans l'attente de leur arrestation, mais Hadi Ali Chattha a été brièvement arrêté le 29 octobre 2025 dans le cadre de cette affaire. Le 15 janvier 2026, le tribunal [a annulé](#) la libération sous caution d'Imaan et de Hadi, Imaan ayant présenté une demande d'excuse pour son absence à l'audience, due à une maladie. Le 16 janvier, il a ordonné leur interpellation dans les 24 heures. Ils se sont vus accorder une libération sous caution le 19 janvier, mais d'autres chefs d'inclupation ont été portés à leur encontre par le biais d'un procès-verbal introductif inconnu jusqu'alors, en date de juillet 2025, en lien avec une manifestation organisée par le Comité Baloch Yakjehti (BYC), à Islamabad. Ils ont bénéficié d'une liberté sous caution avant leur arrestation le 21 janvier. Cependant, ils ont été [arrêtés](#) alors qu'ils se rendaient au tribunal le 23 janvier pour une affaire liée à une manifestation d'avocats en septembre 2025. Juste avant leur condamnation le 24 janvier, Imaan a informé le tribunal par visioconférence qu'elle était privée de nourriture et d'eau, et avait boycotté les audiences en raison des mauvais traitements subis en détention. Imaan Mazari et Hadi Ali Chattha ont été condamnés à cinq ans de prison pour « glorification d'une infraction », 10 ans pour « cyberterrorisme » et deux ans pour diffusion d'« informations fausses et mensongères » en vertu de la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité.

Tous deux sont avocats spécialistes des droits humains : Imaan Mazari a 32 ans et est originaire d'Islamabad, tandis que Hadi Ali Chattha a 33 ans et est originaire de Multan. Ils se sont mariés en 2023. Imaan et Hadi défendent des victimes de la répression étatique depuis des années, en particulier des journalistes ciblés en vertu des lois pakistanaises relatives à la lutte contre le terrorisme et la cybercriminalité, des victimes accusées au titre des lois sur le blasphème et des victimes de disparitions forcées. En juin 2025, Imaan a reçu le prix « Jeune Inspiration » du Forum mondial de l'expression.

Les autorités pakistanaises mènent une vaste répression de la liberté d'expression. Depuis l'adoption de la Loi relative à la prévention de la cybercriminalité en 2016, de très nombreux [journalistes](#), défenseur-e-s des droits humains et membres et sympathisant-e-s de partis d'opposition sont arrêtés et harcelés en vertu de ce texte de loi. En janvier 2025, il a été modifié afin de restreindre encore davantage la liberté de parole et d'ajouter l'article 26-A, qui prévoit une peine maximale de trois ans d'emprisonnement pour « informations fausses ou mensongères ». Ces derniers mois, Amnesty International a également [recueilli des informations](#) sur un système de surveillance et de censure au Pakistan, qui sert à cibler les [journalistes](#) et les [avocat-e-s](#) spécialistes des droits humains. Les autorités [bloquent](#) et [ralentissent](#) de plus en plus fréquemment l'accès à Internet afin d'entraver la tenue de

[manifestations](#) et la circulation des [informations](#). Les militant·e·s, en particulier ceux qui appartiennent aux identités ethniques baloutches et pachtounes, sont [pris pour cibles](#) par le biais des [lois antiterroristes](#) et soumis à [des disparitions forcées](#).

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Anglais, ourdou

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 29 juillet 2026

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Imaan Mazari (elle) ; Hadi Ali Chattha (il)